

CHAPITRE 14. FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

Quelle que soit la manière dont on applique les mesures des services du capital et des stocks de capital, les données sur les investissements sont cruciales. Ces données doivent être ventilées par type d'actifs et en fonction de l'activité économique. Cette décomposition, qui doit être aussi détaillée que les données le permettent, doit distinguer en particulier les biens d'équipement dont le prix d'achat suit une tendance différente. De même, la ventilation par branche est importante si l'on croit que la composition par actif varie fortement d'une branche à l'autre et/ou que des branches différentes doivent satisfaire à des taux de rentabilité exigée et appliquent des taux d'amortissement différents et qu'elles ne paient pas leurs biens d'équipement au même prix.

Les séries temporelles sur la formation brute de capital fixe (FBCF) aux prix courants sont corrigées de l'inflation en appliquant l'indice des prix des investissements approprié. Cet indice des prix des investissements doit être calculé à qualité constante. En l'appliquant aux séries sur l'investissement aux prix historiques, ces séries sont transformées en une séquence d'estimations comparables sur le volume des investissements exprimées de manière approximative par des unités d'efficacité de l'année à laquelle se rapporte l'indice sur les prix des investissements. Le plus souvent, ces unités d'efficacité se rapportent à l'année la plus récente. Cette précision a son importance parce qu'elle implique que le volume des investissements passés (initialement exprimé sous la forme d'unités physiques de l'année en question) a déjà été converti en unités de l'année la plus récente. Par conséquent, toute amélioration de qualité d'une classe d'actifs est traitée comme une augmentation du volume des investissements.

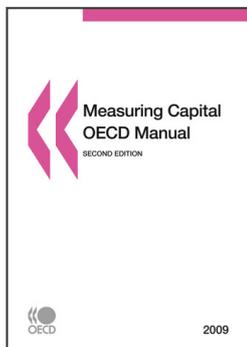
La formation brute de capital fixe (FBCF) est définie comme les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes plus les améliorations majeures apportées aux terrains et autres actifs non produits et les frais de cession y afférents. Les actifs acquis peuvent être neufs ou d'occasion. Les actifs déclassés peuvent être soit vendus pour être utilisés par une autre unité économique, soit purement et simplement abandonnés par leur propriétaire ou vendus à la ferraille et démontés pour fournir des pièces détachées, des matériaux à recycler ou des produits de rebut.

Les améliorations d'actifs existants concernant en particulier les logements et terrains sont un aspect important de la formation de capital :

« La formation brute de capital fixe peut prendre la forme d'améliorations apportées à des actifs existants tels que des bâtiments ou logiciels informatiques, qui accroissent leur capacité productive et/ou prolongent leur durée de vie utile. Par définition, cette formation brute de capital fixe aboutit non à la création de nouveaux actifs pouvant être identifiés et évalués séparément, mais à une augmentation de la valeur de l'actif qui a été amélioré. Les améliorations qui sont des aménagements de terrains à l'état naturel relèvent d'un traitement différent. Dans ce cas, les améliorations sont traitées comme la création d'un nouvel actif fixe et ne sont pas considérées comme aboutissant à une augmentation de la valeur de cette ressource naturelle. Si, une fois qu'il a été aménagé, le terrain fait l'objet d'améliorations supplémentaires, il est soumis au traitement normal des améliorations d'actifs fixes existants. La distinction entre les réparations et opérations de maintenance ordinaire qui constituent des consommations intermédiaires et sont assimilées à la formation de capital n'est pas parfaitement claire ». (SCN révisé, chapitre 10).

Les actifs acquis (ou améliorations effectuées) sont évalués au prix d'achat, lequel inclut tous les frais de transport et d'installation ainsi que tous les coûts encourus du fait du transfert de propriété sous la forme d'honoraires payés à des experts, ingénieurs, architectes, etc. et tous impôts à payer à l'occasion de ce transfert. En général, les comptes nationaux incluent les coûts de transfert de propriété des actifs dans la FBCF. En effet, les coûts de transfert de propriété sont un élément du coût que l'acheteur d'un actif prend en compte dans sa décision d'investissement. Autrement dit, la valeur d'un actif pour son propriétaire doit tenir compte de ces coûts.

De plus, conformément aux pratiques des offices statistiques, les flux d'investissement sont censés être répartis uniformément tout au long de chaque exercice. Dans le modèle présenté dans la partie III du présent *Manuel*, cette répartition uniforme se traduit par l'hypothèse que l'investissement est effectué en milieu de période.



Extrait de :
Measuring Capital - OECD Manual 2009
Second edition

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264068476-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Formation brute de capital fixe », dans *Measuring Capital - OECD Manual 2009 : Second edition*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264067752-17-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.